

Breaking Journey

Adresse :
14 Rue Eugène Pottier,
18100 Vierzon

	Créneaux	
MARDI	MERCREDI	VENDREDI
Breaking & Hip Hop 18H30 19H30 De 5 à 7 Ans, 8 à 12 ans	Breaking & Hip Hop 18H 19H De 5 à 7 Ans, 8 à 12 ans	19H30 - 20H30 K pop De 8 à 12 ans Ados et adult
	Breaking 19H- 20H00 A partir de 13 ans + Ados et adult	Breaking & Hip Hop 20H30- 21H30 Ados et adult
Adresse : 14 Rue Eugène Pottier, 18100 Vierzon	Adresse : 14 Rue Eugène Pottier, 18100 Vierzon	Adresse : 14 Rue Eugène Pottier, 18100 Vierzon

A l'année 1 cours au choix définit : 250€	5 X 50 €
A l'année 2 choix définit : 300€	6X 50 €
A l'année 3 cours au choix définit : 350€	7X 50 €

Matheus
0749523881

<https://breakingjourney.fr/>



L'inscription est possible à tout moment selon les places disponibles.

Adhésion obligatoire à l'association, unique pour un seul ou plusieurs cours (5 euros / an)

Les inscriptions sont réalisables directement en salles de cours, les jours et horaires des cours, soit en téléchargeant la fiche d'inscription disponible par email associationbjs@gmail.com, et en la renvoyant par courrier avec votre règlement.

Possibilités de paiements : CB, espèces ou chèques à l'ordre de « Breaking Journey». Coupons ANCV et Tickets Loisirs acceptés.

Forfait à l'année : de Septembre à fin Juin valable pour 1 cours définit, salles d'entrainements inclus.

Forfait carte : valable 1 an à partir de la date d'achat, utilisable dans tous les cours, salles d'entrainements inclus.
Les cours sont fermés en périodes de vacances scolaires et jours fériés

Les mineurs sont acceptés avec autorisation parentale obligatoire.

TARIFS FORFAITS TOUS AGES			
A l'unité	16 €	16 €	
4 cours	60 €	15 €	
7 cours	100 €	14 €	2 X 50 €
12 cours	156 €	13 €	3 X 52 €
20 cours	240 €	12 €	4 X 60 €
30 cours	330 €	11 €	5 X 66 €
50 cours	500 €	10 €	5 X 100 €

A l'année 1 cours au choix définit : 250€	4 X 50 €
A l'année 2 choix définit : 300€	6X 50 €
A l'année 3 cours au choix définit : 350€	7X 50 €

ASSOCIATION BREAKING JOURNEY
SIRET : 913 477 097 00020 | Numéro APE : 9001Z
Siege social : 54 bis Jules Louis Breton 18100
Vierzon Tel : 07 49 52 38 81 |
Instagram : @breakingjourney
associationbjs@gmail.com |
<https://www.facebook.com/bboybgirljourney>

ASSOCIATION BREAKING JOURNEY Siege social : 54 bis Jules Louis Breton 18100 SIRET : 913 477 097 00020 Numéro APE 9001Z	Tel : 07 49 52 38 81
---	----------------------

Bulletin d'Adhésion 2025/2026- Activité Cours de danse Hip Hop

Je soussigné(e) déclare souscrire un contrat d'adhésion nominatif et incessible avec l'Association Breaking Journey, m'autorisant à bénéficier des prestations de l'association, dans le cadre du forfait choisi.

Date d'inscription :

Nom :

Prénom :

RESPONSABLE/ PARENT :

Nom : _____ Prénom :

Adresse :

Code Postal :

Ville :

Téléphone mobile :

Email :

Date de naissance : / /

Age :

Comment nous avez-vous connu ?

Type d'inscription

Profil : ☐ Enfant 5-7ans ☐ Enfant 8-12ans ☐ Ado/Adulte.

☐ Forfait cours : ☐ 1 / ☐ 4 / ☐ 7 / ☐ 12 / ☐ 20 / ☐ 30 / ☐ 50

☐ A l'année : Cours choisi :

J'atteste que ma condition physique et mon état de santé me permettent de participer aux activités organisées par l'association et m'engage à fournir un certificat médical d'aptitude dans le mois qui suit mon inscription. Toute inaptitude à cette pratique signalée après ce délai sera déclarée non avenue. Je déclare avoir pris connaissance des conditions générales de l'abonnement et y adhérer sans restriction ni réserve.

Date	Forfait	Mode	Montant banque N° Cheque
.../.../...			
.../.../...			
.../.../...			

.../.../...			
.../.../...			

Informations Pratiques

- Possibilité d'assister aux cours avant de s'inscrire.
- L'inscription est possible à tout moment de l'année selon les places disponibles.
- Les inscriptions sont réalisables, dans les salles de cours, les jours et horaires des cours, ou bien sur rendez-vous au bureau de l'association.
- Les mineurs sont acceptés avec autorisation parentale obligatoire.
- Pour connaître les jours de fermeture exceptionnel visiter : <https://www.facebook.com/bboybgirljourney>
- Forfait à l'a : de Septembre à fin Juin valable pour un cours définit, salles d'entrainements inclus.
- Les règlements par chèques sont à l'ordre de « **Breaking Journey** »
- Les règlements par chèque ANCV sont acceptés.

- Tout cours commencé sera dû.

Règlement intérieur de l'association

Les présentes conditions générales ont pour objet, d'une part, d'informer tout éventuels adhérents sur les conditions et modalités dans lesquelles l'Association Breaking Journey, ci-après dénommé "l'association" procède à la souscription d'abonnements et, d'autre part, de définir les droits et obligations des parties, dans le cadre de la souscription d'abonnements par l'association à l'adhérent pour qui l'abonnement est souscrit, ci-après dénommé "l'adhérent".

Le fait de souscrire un abonnement implique l'adhésion pleine et entière aux présentes conditions générales d'abonnement dont l'adhérent reconnaît avoir pris connaissance préalablement à la signature de son abonnement. L'association se réserve le droit de modifier à tout moment les présentes conditions générales d'abonnement. Les nouvelles conditions générales prendraient alors effet pour tout nouvel abonnement souscrit après la date de mise en place de ces dernières.

■ Adhésion obligatoire à l'association

■ Les mineurs sont acceptés avec autorisation parentale obligatoire.

■ La souscription d'un contrat d'adhésion aux cours est nominatif et incessible.

■ Les cours proposés peuvent être **reportés ou réorganisés** afin d'atteindre un **minimum de 10 (dix) participants**. Si ce nombre minimum n'est pas atteint, l'organisation se réserve le droit de reprogrammer ou de regrouper les sessions, garantissant ainsi la faisabilité du cours sans compromettre la qualité du contenu.

■ La non-utilisation temporaire ou définitive des prestations de l'abonnement, pour quelle que raison que ce soit, ne donne droit à aucune prolongation, suspension autre que celle du report pour cause médicale sur présentation d'un justificatif médical. Aucun remboursement ne peut être sollicité en cas de non utilisation des prestations liées à l'abonnement pendant la période de validité de celui-ci.

■ L'association se réserve le droit d'apporter toutes modifications sur le déroulement des cours.

■ En cas de non-paiement des sommes dues par l'adhérent au titre de son abonnement (quelque soit le mode de paiement), l'adhérent pourra se voir immédiatement refuser l'accès aux cours et ce jusqu'à la régularisation dupaiement.

■ L'Association se réserve le droit de modifier ses tarifs : les nouveaux tarifs s'appliquent aux abonnements souscrits postérieurement à la modification tarifaire, après que celle-ci ait été publiée sur les supports de communications habituels pour informer l'adhérent (internet, affichage, ...).

■ La responsabilité de l'association ne saurait être engagée en cas de vol ou de détérioration d'objets de valeur et/ou d'effets personnels déposés par l'adhérent dans les vestiaires mis à sa disposition. Ils restent sous l'entière responsabilité de l'adhérent, l'association n'assumant aucune obligation de surveillance à cet égard.

■ Les cours seront fermés les jours fériés, ainsi qu'en périodes de vacances scolaires

■ L'adhérent s'engage à prendre toutes les précautions nécessaires pour qu'il ou elle pratique l'activité en préservant sa santé, sa sécurité, en respectant les consignes et recommandations de l'association.

■ Chacun se doit de conserver les locaux dans un état de propreté.

L'association se réserve le droit de prendre toutes mesures utiles pour faire respecter les règles de bonne conduite, d'hygiène et de sécurité et notamment d'exclure les contrevenants tout d'abord temporairement, puis définitivement en cas de récidive, sans aucune contrepartie financière.

■ Aucun remboursement ne pourra être effectué lors de la fermeture exceptionnelle ou temporaire de l'association, en cas de force majeure : Guerre, émeute, incendie, grèves internes ou externes, occupation des locaux des activités, intempéries, tremblement de terre, inondation, dégât des eaux, restrictions légales ou gouvernementales, les accidents de toutes natures, épidémie, pandémie, et tout autre cas indépendant de la volonté expresse de l'association empêchant l'exécution normale des activités. Néanmoins, nous mettrons tout en œuvre pour pouvoir reporter les cours déjà programmés ou décaler les inscriptions.

■ L'Association est assurée auprès FFD, pour les dommages directement liés à son activité qui engageant sa Responsabilité Civile. S'ils le désirent, les adhérents peuvent souscrire une assurance complémentaire individuelle d'accident.

■ Les données concernant l'adhérent sont destinées à la gestion de son abonnement par l'association. Conformément à la loi du 6 janvier 1978 modifiée « Informatique, Fichiers et Libertés », l'association pourra adresser à l'adhérent des offres sur ses services, sauf opposition de ce dernier. Dans ce cas, l'adhérent lui adressera un courrier en ce sens. Conformément à la loi Informatique, Fichiers et libertés, l'adhérent dispose d'un droit d'accès et de rectifications relativement aux informations le concernant qu'il peut exercer à tout moment en s'adressant à la L'Association Breaking Journey .

■ L'adhérent autorise l'association à utiliser toute image photo ou vidéo prise pendant le déroulement des activités organisées par l'association.

1. Respect des personnes et des lieux

- Les élèves et les parents doivent respecter les enseignants, les dirigeants et les autres membres de l'association.
- Toute attitude irrespectueuse, agressive ou perturbatrice pourra entraîner des sanctions allant jusqu'à l'exclusion.
- Les locaux et le matériel doivent être utilisés correctement et laissés propres après usage.

2. Présence et ponctualité

- Les élèves doivent arriver à l'heure aux cours.
- En cas d'absence ou de retard, les parents doivent prévenir les enseignants.

3. Accès aux cours

- **Les parents ne sont pas autorisés à assister aux cours.**
- Les séances sont réservées exclusivement aux élèves et enseignants pour préserver la concentration et la progression artistique.
- Les parents récupèrent leurs enfants uniquement à la fin du cours.

4. Sécurité et discipline

- Les consignes des enseignants doivent être suivies en toutes circonstances.
- Tout comportement perturbateur pourra entraîner une sanction immédiate.

5. Propriété artistique et chorégraphies

- Les chorégraphies et créations artistiques appartiennent exclusivement à l'association.
- Leur reproduction, diffusion ou utilisation externe (spectacles, vidéos, réseaux sociaux, etc.) sans autorisation est **strictement interdite**.
- Toute violation entraînera l'exclusion définitive de l'élève et des parents concernés, sans remboursement de cotisation.

6. Engagement et comportement des parents

- Les parents s'engagent à respecter le travail des enseignants et le cadre fixé par l'association.
- Les parents s'interdisent :
 - d'organiser des **rassemblements visant à dénigrer l'association**, ses enseignants ou ses membres.
 - de créer ou participer à des **groupes de discussion (WhatsApp, réseaux sociaux, etc.) destinés à critiquer, calomnier ou nuire à l'image de l'association**.
 - de diffuser sur internet ou ailleurs des propos négatifs portant atteinte à la réputation de l'association.
- Tout comportement de ce type entraînera la radiation immédiate de l'élève de l'association.

7. Communication officielle

- Les informations concernant les cours, spectacles et événements sont transmises uniquement par les canaux officiels de l'association (mail, affichage, site internet, page officielle).
- Aucune autre source de communication ne doit être considérée comme officielle. ■ En inscrivant leur enfant, les parents reconnaissent avoir pris connaissance du présent règlement intérieur et s'engagent à le respecter.

« Lu et approuvé »

Date et signature.

--